

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal
du 26 mars 2024 à 20h30,
réuni en l'Hôtel de Ville,
sous la présidence de
Madame Virginie DOUAT, Maire
Date de convocation : 20 mars 2024

Conseillers en exercice : 33
Conseiller présents : 23
Nombre de pouvoirs : 5
Nombre de votants : 28

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Murielle WOLSKI, Michel SPEMENT, Françoise NIVESSE, Julien PICHELIN, Catherine LECOMTE, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Pascal FAYOLLE, Lysiane MOINAT, Ghislaine LEROY, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Marie-José FERREIRA, Olivier GRARD, Hilal CHETATI, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, Thierry GALIN.

Absents ayant donné pouvoirs :

Vincent CORNILLE, pouvoir à Murielle WOLSKI, Cécilia RUGALA, pouvoir à Ghislaine LEROY, Claude DALLE, pouvoir à Claude LEGOUY, Isabelle DELEPINE, pouvoir à Lysiane MOINAT, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET.

Est désigné secrétaire de séance : Michel SPEMENT

DEL 2024-03-22

TARIFS DES INSERTIONS PUBLICITAIRES POUR LE MAGAZINE MUNICIPAL

Rapporteur : Françoise NIVESSE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Afin de contribuer au financement de l'impression du magazine d'informations municipales CrépyMag&Infos, il est proposé d'insérer des encarts publicitaires sur les pages suivantes : 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} de couverture.

Il est nécessaire d'instituer les tarifs applicables à ces espaces publicitaires.

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

- Fixer, à compter du n° 513 dont la parution aura lieu en mai 2024, les tarifs hors taxes des encarts publicitaires dans le magazine municipal comme suit :

Tarifs unitaires HT	1 parution	2 parutions	3 parutions	4 parutions et plus
2 ^{ème} et 3 ^{ème} de couverture				
1/16 page	240 €	230 €	220 €	180 €
1/8 page	340 €	330 €	320 €	280 €
1/6 page	400 €	390 €	380 €	340 €
1/4 page	570 €	560 €	550 €	510 €
1/3 page	700 €	690 €	680 €	640 €
1/2 page	870 €	860 €	850 €	810 €
1 page	1.580 €	1.570 €	1.560 €	1.520 €
4 ^{ème} de couverture				
1/2 page	950 €	940 €	930 €	890 €
1 page	1.730 €	1.720 €	1.710 €	1.670 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité des suffrages exprimés la proposition du rapporteur.

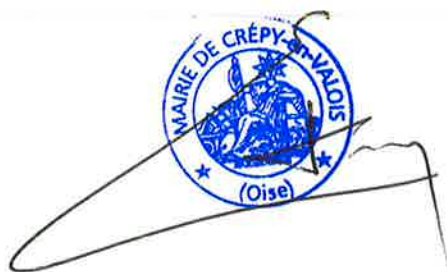
3 voix contre : Arnaud FOUBERT pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie certifiée conforme,
A Crépy-en-Valois, le 26 mars 2024.

Publié sur le site internet
de la commune
le : 29 MARS 2024

Michel SPEMENT
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois



INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20240326-DEL2024-03-22-DE
Date de télétransmission : 29/03/2024
Date de réception préfecture : 29/03/2024